Marlène Schiappa a envoyé une directive aux Préfets afin de mettre en avant les migrants dans les futurs dialogues avec les entreprises souhaitant participer au plan de relance (MàJ:réactions)

26/02/2021 à 21h35



Et j'en suis fière !#Intégration #Hope #Fraternité https://t.co/fRV4QZWfxD

— □□ MarleneSchiappa (@MarleneSchiappa) February 26, 2021

Le rôle d'un ministre français n'est-il pas de tout faire pour aider nos compatriotes avant tout ?

Pourquoi cette obsession de toujours favoriser les derniers arrivés au détriment des citoyens, de choisir la préférence

étrangère au lieu de la priorité nationale ? MLP #migrants pic.twitter.com/mcM3FOQpAi

— Marine Le Pen (@MLP_officiel) February 26, 2021

L'extrême droite : « Les étrangers ne doivent pas vivre des aides sociales ils doivent s'intégrer et travailler ! »

Le gouvernement : met en place des programmes d'intégration pour permettre aux étrangers de travailler.

L'extrême droite: « Quel scandale ce privilège ! » https://t.co/LFxsLTW6oA

— □□ MarleneSchiappa (@MarleneSchiappa) February 26, 2021

Et merci de montrer que vos slogans racistes n'ont pas changé depuis des décennies…

Non, les immigrés n'étaient pas responsables du chômage hier et ne sont pas responsables du chômage aujourd'hui ! https://t.co/LFxsLTW6oA pic.twitter.com/9GHWgyJSQn

— □□ MarleneSchiappa (@MarleneSchiappa) February 26, 2021

Et revoilà @MLP_officiel dans son discours binaire et caricatural sur l'immigration.

Très fière de soutenir une Ministre qui honore notre tradition d'accueil et d'asile, sans angélisme mais avec cohérence. @MarleneSchiappa https://t.co/ocQkCFdUcO

— Maud Bregeon (@MaudBregeon) February 26, 2021

C'est affligeant de ne rien comprendre à ce point là,

Schtroumpf Grognon.
Ce dont je suis fière c’est le programme poursuivi par l’Etat pour l’intégration des étrangers. Pas le tweet.

— MarleneSchiappa (@MarleneSchiappa) February 26, 2021

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 17 FEV. 2021

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté

à

Mesdames et messieurs les préfets de région
Mesdames et messieurs les préfets de département

NOR : INTV2101619J

Objet : Priorités 2021 de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale

Le Gouvernement a, comme en témoignent les décisions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018, fait de l'intégration des étrangers primo-arrivants en situation régulière sur le territoire une priorité contribuant à notre cohésion sociale. Les moyens qui vous sont confiés à cette fin ont plus que doublé depuis le début du quinquennat pour atteindre aujourd'hui 70 millions d'euros.

Votre engagement joue un rôle clef dans le succès de cette politique articulée autour du parcours d'intégration républicaine dans lequel s'engage chaque signataire du contrat d'intégration républicaine (CIR). Ce contrat comprend des formations obligatoires mises en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration en matière civique. En matière linguistique, l'accent a été mis sur l'apprentissage du français avec un doublement des heures de formation. Ce sont des avancées qualitatives et quantitatives significatives. Les actions menées par vos soins doivent s'inscrire en complémentarité, dans l'objectif d'accélérer l'accession à l'autonomie de l'étranger primo-arrivant et son inscription dans les dispositifs de droit commun.

En dépit de l'implication de vos services, le contexte sanitaire a pu compliquer la mise en œuvre des CIR et l'effectivité du parcours d'intégration. L'année 2021 doit être consacrée à déployer plus largement et plus efficacement ces actions sur le territoire.

1. La gouvernance de la politique d'intégration

La politique publique de l'intégration ne peut réussir que par un partenariat étroit entre l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et le monde associatif.
Dans cette année de réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, vous porterez une attention particulière à la continuité des missions relatives à l'intégration, dans le cadre de la création des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Vous veillerez également à associer les collectivités territoriales à votre action. Les « territoires d'intégration », dotés de neuf millions d'euros en 2021, constituent le nouveau cadre

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

intégré des relations entre l'Etat et ces dernières dans ce domaine, que les actions visent des publics réfugiés ou primo-arrivants non réfugiés.
Ainsi que cela vous était demandé par la circulaire du 17 janvier 2019 n°INTV1900478J, vous organiserez des comités de pilotage réguliers, aux niveaux régional et départemental, réunissant les services de l'Etat, les directions territoriales de l'OFII, les acteurs du service public de l'emploi et, selon des modalités qu'il vous revient de définir, les représentants des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations.
Ces comités de pilotage traiteront des enjeux de l'intégration de l'ensemble des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale. Ils actualiseront en tant que de besoin, sur la base d'un diagnostic territorial, la feuille de route de l'intégration que vous avez établie. Les actions portées par vos soins devront être connues des auditeurs des directions territoriales de l'OFII qui réalisent les entretiens personnalisés afin d'orienter efficacement les publics concernés vers ces initiatives. Au quotidien, l'animation de la politique continuera de reposer sur les correspondants régionaux et les référents départementaux de l'intégration que vous avez désignés.

2. Le suivi renforcé des bénéficiaires d'une protection internationale

L'objectif est de pouvoir proposer à tous les bénéficiaires d'une protection internationale, un accompagnement personnalisé dans leur parcours d'intégration. Leur accès au logement, qui participe de la fluidité du dispositif national d'accueil, est prioritaire. L'instruction annuelle fixe à 14 000 l'objectif de mobilisation de logements pour le public réfugié pour 2021. La contractualisation avec les collectivités territoriales sera par ailleurs renforcée afin d'élargir le vivier de logements mobilisables au-delà du contingent préfectoral. La simplification des démarches d'accès aux droits tout au long du parcours, l'essaimage de programmes d'accompagnement global de type HOPE ou ACCELAIR sur chaque territoire ainsi que les programmes d'engagement avec la société d'accueil comme VOLONT'R seront également poursuivis et amplifiés.

3. L'intégration par l'emploi des étrangers primo-arrivants

Le travail constitue un outil essentiel de l'intégration. Dans un contexte où les dimensions linguistique et civique du CIR ont été renforcées, au moins 60% des crédits qui vous sont délégués devront être consacrés à des actions structurantes d'accompagnement global, de valorisation des acquis de l'expérience et des qualifications professionnelles obtenues à l'étranger ou encore d'augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché du travail. Vous veillerez également à la fluidité des relations entre l'OFII et les acteurs du service public de l'emploi dans le cadre de la déclinaison de l'accord-cadre national en cours de signature entre l'Etat et ces acteurs. Enfin, l'emploi des étrangers primo-arrivants doit s'inscrire dans votre dialogue avec les entreprises et tout particulièrement dans les instances de pilotage du plan de relance.

4. L'accès aux droits des étrangers primo-arrivants

Pour atténuer les effets de la crise, le Gouvernement a mis en œuvre un ensemble de mesures sociales ambitieuses. Ces mesures doivent être effectivement accessibles aux étrangers primo-arrivants, en particulier pour les étrangers dont la maîtrise de la langue est la plus faible, qu'il s'agisse des droits sociaux, du droit à la santé ou encore du droit au compte bancaire. Ces thèmes doivent figurer parmi les priorités de vos appels à projets.

Les annexes jointes détaillent ces différentes orientations.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter aide et appui dans la réalisation de ces objectifs (sdie-dian-dgef@interieur.gouv.fr).

Marlène SCHIAPPA

NDLR :

L'augmentation des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire) et des primo-arrivants (arrivées légales avec des titres de séjours temporaires ou ex MNA-jeunes majeurs ne

demandant pas l'asile-95% des cas) nécessite une prise en charge "**globale**".
Le programme HOPE cité par la ministre déléguée est le précurseur de cette logique de prise en charge complète allant de l'insertion professionnelle à l'accès aux soins, l'accompagnement administratif ou vers le logement (comprenant le Fond Social Européen et les aides sociales permettant de meubler les appartements). Le coût peut aller de quelques milliers d'euros par individu à plus de 35.000 euros (en dehors des aides pour le logement et des rémunérations des bénéficiaires).

Dans cette note, il est à retenir en plus de cet accompagnement global orchestré par tous les acteurs locaux (administrations, employeurs, collectivités et associations) que **Marlène Schiappa demande aux préfets la priorisation de l'accès au logement pour ces publics et d'inscrire l'emploi de ceux-ci lors des dialogues avec les entreprises souhaitant participer (et donc bénéficier) des dizaines de milliards d'euros du plan de relance.**

Pour exemple dans le cadre du programme HOPE en Bourgogne Franche Comté en 2018, plus de 70% des réfugiés ont été embauchés par des associations d'insertion à l'issue de leurs formations AFPA et seuls 13,4% ont signé un contrat de travail dans le secteur privé.